



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir FRANCHETEAU Laurent à ROUE Christian, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona, BERTHOLOM Cyril à HERFAUT Denis, MILIN Claudine à CORNIC Karine, KERNEVEZ Marie-Hélène à ARZUR Yvon

ABSENTE/EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Monsieur SIMON Mikaël

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 14
DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2024
DATE D'AFFICHAGE : 21 JUIN 2024

DCM N°2024-3-3

Objet : COMMERCES AMBULANTS DE BOUCHE : tarifs des droits de place

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n° 2023-5-6 du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs 2024 et notamment les droits de place comme suit :

- Installation ponctuelle 40 €
- Installation hebdomadaire à l'année 210 €
(6 premiers mois gratuits)

Il est proposé de compléter les tarifs avec et sans électricité :

- Installation ponctuelle
 - * sans électricité 40 €
 - * avec électricité 2 € / jour en sus
- Installation hebdomadaire à l'année
 - * sans électricité 210 € (6 premiers mois gratuits qui pourront être reconduits sur décision du maire)
 - * avec électricité 60 € / an en sus

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Approuve les tarifs des droits de place tels que proposés ci-dessus,**

- **Valide les tarifs des droits de place 2024 comme suit :**
 - **Installation ponctuelle :**
 - * **sans électricité 40 €**
 - * **avec électricité 2 € / jour en sus**

 - **Installation hebdomadaire à l'année**
 - * **sans électricité 210 €** (6 premiers mois gratuits qui pourront être reconduits sur décision du maire)
 - * **avec électricité 60 € / an en sus**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

